



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

CINQUANTE-NEUVIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE
Point 13 de l'ordre du jour provisoire

A59/INF.DOC./4
22 mai 2006

Rapport sur la situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et dans le Golan syrien occupé

A la demande du Gouvernement israélien, le Directeur général a l'honneur de transmettre à la Cinquante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé le rapport ci-joint du Ministère israélien de la Santé.

ANNEXE

Rapport du Ministère israélien de la Santé
à la Cinquante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé
Mai 2006

Sur le sujet :

RELATIONS ENTRE LE MINISTERE ISRAELIEN DE LA SANTE
ET L'AUTORITE SANITAIRE PALESTINIENNE
2005-2006

1. Pendant l'année écoulée, de mai 2005 à mai 2006, Israël a poursuivi ses activités humanitaires en faveur du peuple palestinien dans les secteurs de la Bande de Gaza et de la Cisjordanie. Il continue à prodiguer des soins médicaux aux patients palestiniens dans les hôpitaux israéliens, à fournir des services de laboratoire de santé publique en Israël, à dispenser une formation à des médecins et du personnel infirmier palestiniens en Israël et à faciliter l'entrée de médicaments et de matériel médical sur les territoires de Gaza et de la Cisjordanie. Israël n'a pas renoncé à ces activités humanitaires bien que les Ministres palestiniens de la Santé aient dénoncé les accords précédemment conclus et s'opposent toujours à la normalisation des relations dans le domaine des soins de santé et malgré les actes terroristes perpétrés contre la population civile israélienne. Les Ministères palestiniens de la Santé continuent à s'opposer au renouvellement des contacts professionnels entre les deux parties et refusent de suspendre le gel des activités des comités communs dans le domaine médico-sanitaire. Un petit nombre de réunions de consultation entre des experts israéliens et palestiniens de Cisjordanie en santé publique a été organisé sur le thème de la grippe aviaire, et ce uniquement à l'initiative de ces derniers et avec l'assurance de leur Ministre que ces réunions pouvaient avoir lieu. Les experts en santé publique de la région de Gaza n'ont pas participé à ces réunions, faute d'avoir obtenu l'approbation de leur Ministère.

2. S'agissant de la fourniture de services d'hospitalisation et de soins ambulatoires aux Palestiniens dans les hôpitaux israéliens, il importe de rappeler que l'accumulation des dettes contractées par des Palestiniens à l'égard des hôpitaux israéliens est un phénomène persistant. Après plusieurs mois de retard, le problème du paiement a été partiellement résolu, grâce à une procédure mise au point par les deux Ministères des Finances.

3. En ce qui concerne la formation de longue durée de médecins et de personnels infirmiers palestiniens dans des hôpitaux israéliens, le Ministère palestinien de la Santé a cessé d'envoyer des professionnels de la santé suivre une formation en Israël et de verser un soutien financier à ceux qui suivent cette formation. Les seuls Palestiniens bénéficiaires de programmes de formation ou de spécialisation dans des hôpitaux israéliens sont ceux qui sont envoyés par des organisations non gouvernementales israéliennes comme l'Organisation médicale Hadassah, laquelle s'efforce de trouver des hôpitaux et des départements adaptés à ces activités de formation et finance en outre des projets de formation avec les fonds versés par les pays donateurs.

2005 – L'ANNEE DU DESENGAGEMENT

4. Cette année a été marquée par une légère détente et une amélioration relative de la situation générale. Le désengagement de la Bande de Gaza et du nord de la Samarie a été achevé en août 2005, mais cela n'a eu aucune influence sur les relations officielles entre les experts de la santé des deux parties. Israël poursuit toutefois son action humanitaire et continue à appliquer les mêmes modalités d'assistance en faveur de la population civile.

LA COOPERATION ISRAELO-PALESTIENNE DANS LE DOMAINE MEDICO-SANITAIRE, ENTRE MAI 2005 ET MAI 2006

Soins médicaux dispensés aux patients palestiniens dans les hôpitaux israéliens

5. Environ 30 000 habitants de Cisjordanie ont été soignés dans des hôpitaux israéliens au cours de l'année écoulée. Quelque 12 000 d'entre eux ont été hospitalisés et près de 18 000 ont été pris en charge par les services ambulatoires de divers départements. Sur les quelque 6500 patients de la Bande

de Gaza qui ont été soignés dans des hôpitaux israéliens pendant l'année, près de 3000 ont été hospitalisés et environ 3500 autres ont bénéficié de services ambulatoires de diverses catégories. En dépit du fait que l'autorité palestinienne fait traîner ou suspend le paiement des montants dus aux hôpitaux palestiniens, l'admission de patients palestiniens dans les centres médicaux israéliens ne fait l'objet d'aucun délai ni d'aucune restriction.

Services de laboratoire mis à la disposition de l'Autorité sanitaire palestinienne, à la demande de cette dernière

6. Les laboratoires de santé publique du Ministère israélien de la Santé continuent d'aider l'Autorité sanitaire palestinienne, notamment pour les tests de laboratoire concernant la poliomyélite, la rougeole, les oreillons, la grippe et d'autres viroses.

Réunions spéciales d'experts sur des événements ou des crises de santé publique, organisées à la demande des Palestiniens

7. Un petit nombre de réunions consultatives professionnelles d'experts de la santé publique a été organisé au cours de l'année écoulée sur des questions cruciales ayant trait à la santé publique et aux maladies infectieuses. Les principales questions inscrites à l'ordre du jour de ces réunions ont été la grippe aviaire et l'épidémie de grippe.

Passage en transit des médicaments et du matériel médical destinés aux régions de la Cisjordanie et de Gaza

8. Israël facilite le passage en transit des dons de médicaments et de matériel médical en provenance de l'étranger et destinés aux territoires palestiniens.

Programmes de formation destinés à des médecins et à du personnel infirmier palestiniens dans des établissements médicaux israéliens

9. Pendant l'année écoulée, des palestiniens ont suivi divers programmes de formation en Israël. En raison du manque de coopération entre le Ministère palestinien de la Santé et son homologue israélien, ces activités de formation sont assurées par des organisations non gouvernementales israéliennes telles que l'Organisation médicale Hadassah, le Centre Peres pour la Paix, la Fondation de Coopération économique, la Fondation Save a Child's Heart et d'autres organisations, qui élaborent des programmes de formation dont le financement est assuré par des fonds provenant de pays donateurs.

10. Quarante-cinq médecins et cinq infirmières ont suivi l'an dernier une formation en médecine et chirurgie : cinq médecins ont poursuivi leur formation en internat en anesthésiologie, soins intensifs, urologie, gastro-entérologie et pathologie ; 34 médecins ont poursuivi leur programme de formation intermédiaire sur deux ans dans diverses spécialités et sous-spécialités de médecine interne et de chirurgie ainsi qu'en oncologie et en pathologie. Six médecins ont suivi une formation de courte durée (entre 3 et 12 mois) dans diverses spécialités de médecine interne et de chirurgie ; et cinq infirmières ont participé à un programme de formation d'une année en soins intensifs et traumatologie.

LES ESPOIRS DES ISRAELIENS

11. Israël souhaite un arrêt du terrorisme, la reprise du dialogue en vue de la paix et l'instauration d'une nouvelle ère de coopération entre les deux parties.

12. Le Ministère israélien de la Santé pense que la coopération entre les deux parties dans le domaine médico-sanitaire devrait reprendre. Le Ministère israélien de la Santé demande la reprise des travaux des comités mixtes dans les domaines de la médecine et de la santé, dans l'intérêt des deux peuples. Le Ministère israélien de la Santé croit fermement que la coopération dans les domaines susmentionnés ne peut être que favorable à la réconciliation entre les Israéliens et les Palestiniens et favoriser l'avènement de la paix.

= = =